

# La ségrégation scolaire : un enjeu géopolitique

Jules Bodet<sup>1</sup>

« Vous avez conclu votre intervention par : “Certains élèves peuvent même être fragilisés dans les établissements où l’exigence est forte.” J’entends ici que l’enseignement de la République est meilleur dans certains établissements que dans d’autres [...], je voudrais savoir si c’est un stéréotype qui vous a échappé ou si c’est une réalité ? [applaudissements]<sup>2</sup>. » En interpellant de la sorte M. Antoine Destrés, directeur académique des services de l’Éducation nationale du département de Paris, lors de la Réunion Mixité sociale et scolaire<sup>3</sup>, un parent d’élève soulève une question capitale pour le creuset de la nation.

La question de l’égalité des chances dans l’enseignement public français est posée car le fait qu’il existe des « établissements ghettos » dans lesquels les difficultés des élèves sont concentrées, est dénoncé par le ministère de l’Éducation nationale comme l’illustre la circulaire de 1998<sup>4</sup>. La ségrégation scolaire entre les élèves peut s’installer selon plusieurs critères de discrimination qui peuvent être la classe sociale, le niveau scolaire ou la « race »<sup>5</sup>. La ségrégation ne désigne pas

---

1. Étudiant en Master 2 recherche à l’IFG titre du mémoire de recherche : *Ségrégation scolaire au collège : la carte scolaire, un objet géopolitique face aux représentations territoriales et au discours national de la mixité sociale*.

2. Anonyme, *Réunion mixité sociale et scolaire*, FCPE 18, le 31 mars 2018.

3. *Réunion mixité sociale et scolaire*, FCPE 18, le 31 mars 2018, XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

4. Circulaire n° 98-263 du 29-12-1998.

5. Il faut ici entendre « race » comme une catégorie sociale qui est assignée à la naissance. Les races, qui n’existent pas au sens biologique, forment une réalité incontournable sur le plan social pour la minorité *racisée*, qui surdétermine ses relations sociales, apporte aux individus des désavantages en termes de réseaux ou d’opportunités professionnelles et en termes de risques dans les rapports avec l’État et ses institutions.

uniquement une répartition inégale des populations, elle implique une production et une hiérarchisation des espaces différenciés [Madoré, 2004]. Or, aujourd'hui, le fonctionnement de la sectorisation scolaire et des mécanismes de dérogation peut produire involontairement de la ségrégation [Duru-Bellat, 2004]. Pour agir contre la ségrégation de certains établissements, l'ancienne ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem a initié en 2015 des expérimentations visant à l'augmentation de la mixité sociale dans des collèges. Derrière cette initiative, se posait la question suivante : dans quelle société voulons-nous élever les enfants de la nation ? La question paraît légitime dans un pays où « 10 % des élèves fréquentent un établissement qui accueille au moins 63 % d'élèves issus de milieux socialement très défavorisés » [Ly et Riegert, 2015]. Cette concentration est particulièrement observable dans certains territoires où la division sociale peut recouper une division raciale. Les représentations d'une division pour différents acteurs (élus locaux, corps enseignant, parents d'élèves) sont exacerbées, influencent leurs actions et peuvent renforcer la ségrégation. La dénonciation du manque de mixité sociale sert parfois à dire implicitement qu'un établissement scolarise très peu d'élèves blancs. La mixité sociale est alors un euphémisme de la mixité raciale, dans un pays où la question raciale reste peu légitime, et ceci rend la dimension raciale de la ségrégation plus difficile à identifier.

Dans cet article, nous nous intéresserons au cas de Melun, préfecture de Seine-et-Marne, où la situation des collèges donne à voir une combinaison d'éléments qui sont propres à la ségrégation scolaire. La ségrégation scolaire au collège est le produit de choix politiques de la part des conseils départementaux et des autorités académiques. Elle ne consiste jamais en une simple reproduction de la ségrégation résidentielle. Rappelons-le en guise de préambule, la sectorisation (aussi appelée carte scolaire), c'est-à-dire les découpages des zones de recrutement des établissements publics, relève d'une décision politique et administrative. Dans le cas des collèges, elle est prise par le conseil départemental, qui détient ainsi le pouvoir de reproduire, d'atténuer ou d'aggraver les divisions sociospatiales en vigueur. Le rôle de la sectorisation ne doit donc pas être minimisé en tant que facteur explicatif de la constitution d'établissements ghettos. Toutefois, nous verrons qu'elle n'est pas la seule responsable.

Pour rappel, la sectorisation scolaire est définie à partir de l'adresse des élèves. La sectorisation des collèges peut correspondre à celle des écoles mais ce n'est pas une obligation légale. Par exemple, l'école de Saint-Germain-Laxis, qui fait l'objet d'un regroupement scolaire avec la commune de Maincy, voit chaque année ses effectifs de CM2 se diviser en deux, les élèves des deux communes étant sectorisés dans deux collèges différents.

**Bas Melun-Haut Melun : quand la topographie masque la ségrégation urbaine**

À l'image du département de Seine-et-Marne contrasté géographiquement et socialement, sa ville préfecture connaît plusieurs divisions spatiales.

Une division géographique tout d'abord, les quartiers prioritaires de la politique de la ville se situent sur toute la périphérie nord de la ville. La division est aussi topographique, la ville de Melun est située dans un méandre de la Seine et occupe le centre et le nord de l'agglomération. Son centre historique a été construit sur le versant nord, la ville s'est ensuite étendue vers le sud sur une île de la Seine (l'île Saint-Étienne) et dans la plaine alluviale au sud. C'est à partir des années 1960-1970 que la ville se développe au nord sur le plateau et dans la vallée de l'Almont. Des « grands ensembles<sup>6</sup> » y sont construits tandis que le reste de la ville est composé de bâtiments de trois à quatre étages et de maisons individuelles (carte 1). C'est sur ces principaux éléments de division que s'appuient les représentations de la ville partagées par tous : « Bas Melun » et « Haut Melun » désignent la différence entre le plateau, c'est-à-dire les grands ensembles ainsi que quelques rues pavillonnaires, et le reste de la ville.

La division géographique, topographique et structurelle de la ville fait sens car elle correspond à une division sociale, voire raciale de la ville.

Le Haut Melun concentre trois quartiers prioritaires de la politique de la ville et est associé au chômage, à la pauvreté et aux trafics (de drogue principalement, mais aussi de marchandises de contrefaçon). C'est aussi une division raciale puisque y sont logés nombre d'immigrés ou d'habitants issus de l'immigration, bien que le changement de sociologie dans le centre-ville atténue cette constatation. Pour les habitants des quartiers sud, l'intérêt de se déplacer à proximité des quartiers nord se limite au conservatoire (et aux centres commerciaux) et, pour ceux des quartiers nord, le principal attrait du sud de Melun reste la gare RER, à laquelle on accède en vingt minutes de bus.

Cette représentation de la division s'avère déterminante pour comprendre ce que peut être la ségrégation scolaire. Pour certains acteurs (principaux de collège, maires), la ségrégation scolaire se confond avec la ségrégation résidentielle ou se réglera en solutionnant la question de la ségrégation résidentielle, comme l'indique par exemple Paul Vannier, représentant de la France insoumise sur les affaires scolaires : « Pour traiter le problème de la ségrégation scolaire, il faut s'atteler

---

6. Un grand ensemble est un groupement de mille logements ou plus. Dans notre cas, ils sont marqués par des barres de quinze à vingt mètres de hauteur et quelques tours pouvant atteindre cinquante, voire soixante mètres.

CARTE 1. – LA SECTORISATION DES COLLÈGES DE MELUN,  
UNE DIVISION À L'IMAGE DE LA SÉGRÉGATION EN VIGUEUR DANS LA VILLE



Hérodote, n° 170, La Découverte, 3<sup>e</sup> trimestre 2018.

d'abord à la ségrégation résidentielle et à ce qu'elle implique<sup>7</sup>. » Ce point de vue passe sous silence la spécificité de cette ségrégation qui entraîne des situations de concentration des populations les plus défavorisées ou racisées plus importantes que la ségrégation résidentielle elle-même [Felouzis *et al.*, 2005, p. 232].

Il existe de la ségrégation résidentielle, mais rien n'oblige les autorités publiques et politiques à la reproduire dans la sectorisation scolaire. Les secteurs sont parfois mixtes et équilibrés entre eux mais, dans d'autres cas, ils favorisent, voire renforcent l'entre-soi. Or force est de constater que dans le cas de Melun, si l'on excepte quelques rues permettant d'équilibrer les effectifs, la division « Bas Melun » / « Haut Melun » se traduit dans les zones de sectorisation des quatre collèges (carte 1). Le collège de centre-ville Jacques-Amyot recrute dans le Bas Melun, tandis que les trois collèges : Frédéric-Chopin (REP<sup>8</sup>), Pierre-Brossolette (REP) et Les Capucins (REP+) se partagent les élèves des secteurs défavorisés du nord de la ville et des communes voisines. De plus, la répartition des élèves des communes rurales permet la reproduction de la division sociale de la ville. La sectorisation représente ainsi un premier facteur qui contraint certains collèges à recruter une population majoritairement défavorisée, ceci est particulièrement vrai dans de vastes zones homogènes comme en Seine-Saint-Denis. Mais ce n'est pas le cas de Melun. En parcourant un kilomètre en direction du sud, on se retrouve dans un tissu social très différent. Pour les élèves melunais sectorisés au collège Les Capucins, la distance domicile-collège n'excède pas les 900 mètres, tandis que pour certains élèves sectorisés à Jacques-Amyot elle peut atteindre 2 300 mètres. Et cela alors que 800 mètres seulement séparent les deux collèges, comme l'illustre la carte 1.

Cette situation ne résulte pas d'un projet (des élus et des services départementaux) d'installer une ségrégation, mais plutôt d'une tradition des services de se concentrer sur une gestion technique des effectifs, ce qui est la raison première de la création de la « carte scolaire » [Visier et Zoïa, 2009 ; Obin et Van Zanten, 2010]. Une habitude à laquelle s'ajoute l'application des orientations politiques nationales, comme l'« assouplissement » des politiques de dérogations à partir de 2007, après l'élection de Nicolas Sarkozy. Ajoutons encore des postures différentes des fonctionnaires et hauts fonctionnaires quant au rôle que l'État peut et doit adopter en réponse à la ségrégation scolaire comme le dirigisme, ou encore le

7. Entretien avec Paul Vannier, représentant de la France insoumise sur les affaires scolaires, le 6 février 2018.

8. Réseau d'éducation prioritaire. Il s'agit d'une mesure politique qui « a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements », ministère de l'Éducation nationale.

retrait (laisser-faire) [Laforgue, 2009] qui caractériserait le mieux la politique de dérogations dans le cas de Melun.

### **Le « collège ghetto Les Capucins »**

Le cas du collège Les Capucins est révélateur de la constitution de « collèges ghettos ». Ce collège a une population scolaire majoritairement d'origine immigrée. Le collège classé REP+ a, dans Melun, une zone de recrutement socialement homogène avec majoritairement des logements collectifs de type « grands ensembles » auxquels s'ajoutent quelques rues pavillonnaires particulièrement dans la partie est (carte 1). Le collège se trouve en bordure des grands ensembles au sein d'un complexe éducatif allant de la maternelle au lycée construit dans les années 1960 et a fait l'objet de quelques rénovations. Près des trois quarts de ses élèves appartiennent à des CSP défavorisées<sup>9</sup> (moyenne française à 36 % et moyenne pour les établissements en REP à 59 %).

Or cinq communes rurales au nord de Melun : Voisenon, Montereau-sur-le-Jard, Lissy, Limoges-Fourches et Saint-Germain-Laxis sont sectorisées au collège Les Capucins. Cela devrait permettre de diversifier la population du collège (à hauteur d'un tiers), pourtant il n'en est rien, du fait de la possibilité et du choix des familles de scolariser leurs enfants dans un établissement privé ou dans un établissement public qui n'est pas celui du secteur.

Ainsi, sur les deux dernières années, les trois écoles des cinq communes rurales représentaient 68 des 233 élèves sectorisés au collège, soit potentiellement 30 % des effectifs du collège. Mais sur les 68 élèves, 60 ont fait une demande de dérogation, preuve du rejet du collège de la part des parents. Et si les demandes de dérogation sont moins nombreuses pour les élèves des écoles primaires du plateau, il y eut quand même 52 demandes de dérogation sur les 165 élèves des écoles du plateau sectorisés au collège Les Capucins. Précisons aussi que sur les 112 demandes de dérogation, 58 concernaient un collège privé et 54 un collège public.

Si le nombre élevé de demandes de dérogation traduit le fort rejet du collège, l'évitement réel se calcule à partir des dérogations effectives (carte 2). Sur 58 demandes pour le privé, 56 sont effectives, et 52 d'entre elles provenaient de la zone rurale. Tandis que sur les 54 demandes pour le public, 44 sont effectives.

---

9. Le classement des catégories socioprofessionnelles pris en compte est celui de la DEPP (Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance) et du ministère de l'Éducation nationale. Dans la catégorie « défavorisée » on trouve notamment « ouvriers » et « inactifs ».

Au total, près de 90 % des demandes de dérogation sont effectives (100 sur 112). Le taux d'évitement réel est donc supérieur à 40 % (100 sur 233 élèves), soit 10 points de plus que les estimations au niveau national [Duru-Bellat, 2004 ; Visier et Zoïa, 2009].

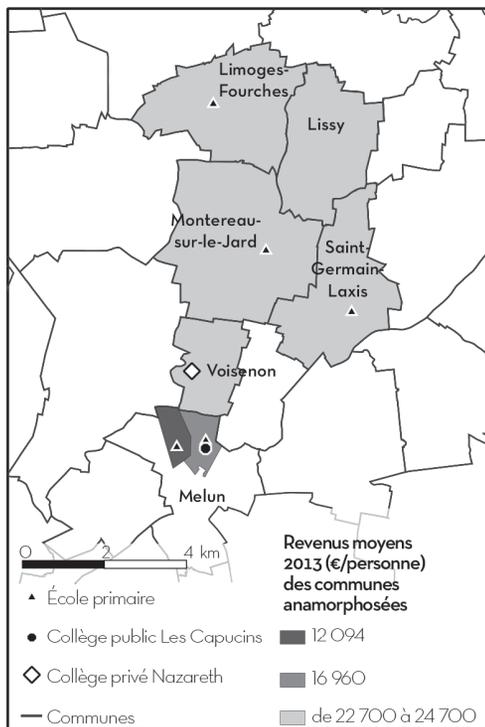
Comme l'illustre la carte 2, les habitants des communes rurales évitent massivement le collège, à hauteur de 82 %. Des 30 % théoriques d'élèves ruraux, on passe à 9 % (12 élèves sur 133).

Choisir un collège privé et éviter celui des Capucins par crainte des violences et d'un niveau scolaire jugé plus bas est d'autant plus facile pour les parents d'élèves des communes rurales du fait qu'il y en a un à Voisenon. Pour certains parents, il s'agit explicitement d'éviter les quartiers nord de Melun : « Pour qu'il ne soit pas dans la ZUP, là-haut », « qu'elle n'aille pas dans le collège au milieu des tours »<sup>10</sup>. Le collège comme institution de l'Éducation nationale est supplanté par l'image du quartier, les deux se confondent et les attributs du quartier sont transposés à ceux du collège. Et cela bien que des parents de ces communes aient pu scolariser un de leurs enfants au collège Les Capucins sans en avoir une mauvaise expérience.

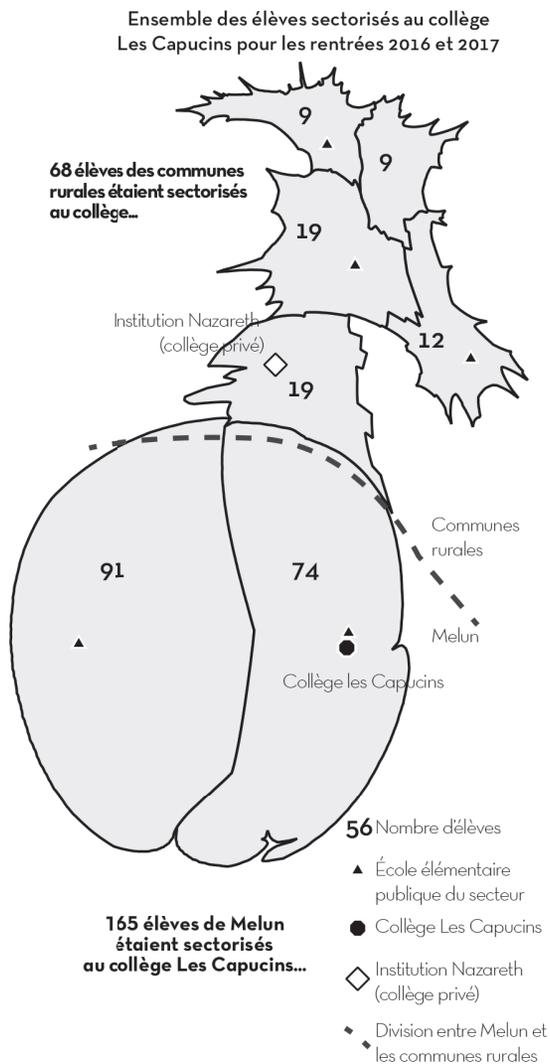
Dans le cas du collège des Capucins, la dimension raciale de la ségrégation scolaire est visible à la simple observation des photos de classe ou des prénom-nom des élèves. Patrick Plessier, cofondateur et directeur des associations Coeurel (médiation sociale depuis 2007) et Fidamuris (Régie des quartiers nord de Melun depuis 2017) est l'un des rares acteurs à formuler la dimension raciale de la ségrégation scolaire. Il indique ainsi que l'évolution des quartiers nord de Melun est sur ce point très importante : « Quand j'étais en sixième, sur une trentaine d'élèves, on devait être trois Noirs, principalement d'origine antillaise. Aujourd'hui, vous prenez une photo de classe de ce même collège trente ans plus tard, vous avez trois Blancs. » Il insiste également sur la représentation des enfants des communes rurales qui parlent du collège Pierre-Brossolette, collège de secteur de ses enfants, comme d'un « collège de pauvres, de racailles », étant moins habitués aux précautions de langage des adultes. Pour les cinq communes rurales du nord, la représentation raciale joue ainsi un rôle dans l'évitement d'habitants de communes où le Front national est arrivé systématiquement en tête lors du premier tour (et souvent du second) des élections présidentielles de 2017.

10. Anonymes, parents d'élèves habitants de Voisenon, le 6 avril 2018.

CARTE 2. – LE RECRUTEMENT DU COLLÈGE LES CAPUCINS AUX RENTRÉES 2016 ET 2017 :



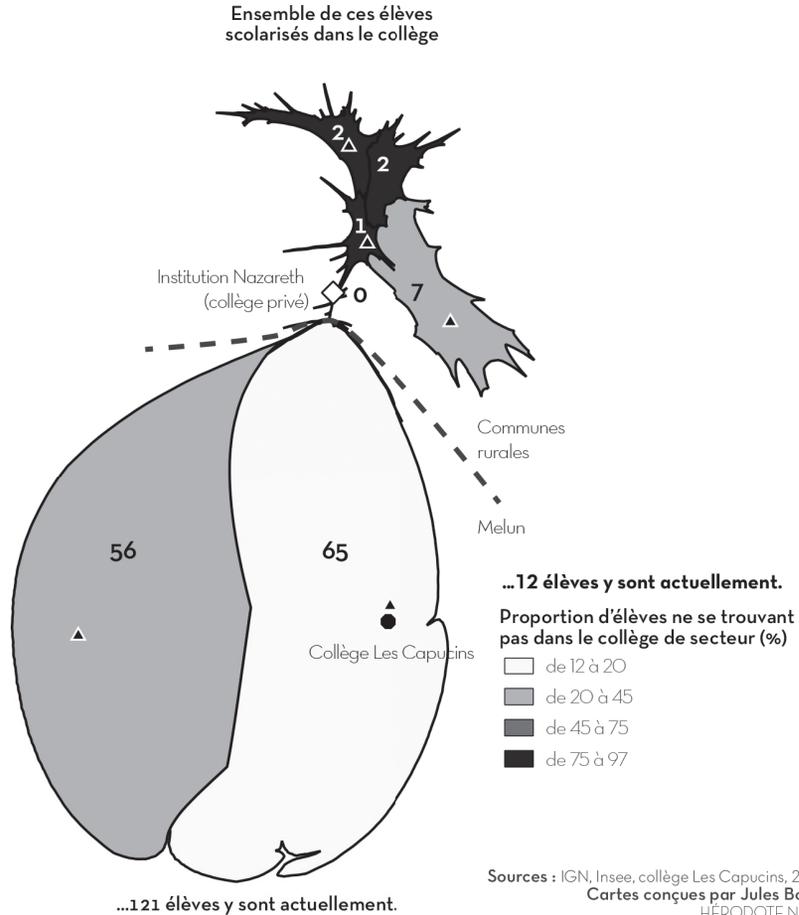
La perspective d'une relégation motive l'évitement qui s'appuie sur divers arguments : résultats, « éloignement » ou encore « violences ». Le collège et ses abords sont vus comme vecteurs du « quartier ». La différence entre les deux espaces n'existe plus. Cette forme de porosité fait l'objet de représentations par les habitants des quartiers aussi. L'évitement y est différent, il est dirigé vers le public et induit d'autres formes de représentations et de stratégies de la part des parents. Par ailleurs, on observe une différence entre l'école Les Capucins, attenante au collège, et l'école Montaigu, plus ancrée dans les grands ensembles et d'où sont formulées plus de dérogations, bien que le revenu moyen y soit moins élevé.



## LA SÉGRÉGATION SCOLAIRE : UN ENJEU GÉOPOLITIQUE

### D'UN SECTEUR DIVERSIFIÉ À UN COLLÈGE ÉVITÉ

La division entre territoire urbain et territoires ruraux se couple dans le cas du secteur du collège Les Capucins d'une fracture socio-économique. Le revenu moyen entre les deux espaces varie du simple au double. Cette division entraîne une fuite des ruraux vers le collège privé situé dans le village de Voisenon, localisation qui constitue un attrait en soi.



## L'évitement urbain, une esquisse de la dualité collège/quartier

L'évitement du collège par les parents des communes rurales est bien connu des professionnels du collège<sup>11</sup>. Résignés, à défaut d'espérer une « mixité sociale » dans leur collège, ils souhaiteraient au moins la « mixité scolaire<sup>12</sup>. » C'est en effet l'évitement des meilleurs élèves des écoles des quartiers nord de Melun qui est pour les équipes le plus pénalisant, ce sont ainsi les fameuses « têtes de classe » qui s'en vont malgré les efforts pour rendre le collège compétitif sur le « marché scolaire » (classe européenne, radio, tentative d'ouverture de classes sportives).

C'est ici qu'entre en jeu l'internat d'excellence de Sourdu<sup>13</sup>. Durant les deux dernières années, onze élèves y ont été scolarisés. L'internat recrute sur dossier scolaire et effectivement ce sont les élèves parmi les meilleurs qui y ont accès. On peut confirmer cela à l'aide d'un indice que j'ai créé à partir des bilans de compétences des élèves en CM2<sup>14</sup>. Cet indice comporte trois catégories allant de 1 à 3 (1 représentant les meilleurs élèves). Il montre que sur l'ensemble des élèves sectorisés au collège Les Capucins, 40 % avaient un niveau 1 (et 30 % pour chacun des niveaux 2 et 3). Finalement le collège recrute 30 % de niveau 1, soit 10 % de moins qu'il ne le devrait, et c'est ce facteur qui est le plus critiqué par les professionnels du collège. Il est important de comprendre dans la suite de cette analyse statistique que des pourcentages aux premiers abords faibles (entre 5 % et 15 %) peuvent représenter deux ou trois élèves par classe et donc une « tête de classe », chère aux professeurs.

Sur les 100 dérogations acceptées lors des deux dernières rentrées, 52 élèves étaient de niveau 1. Il existe donc une surreprésentation de 30 % des meilleurs élèves parmi les bénéficiaires de dérogations. Cependant, cette fuite des meilleurs élèves ne se fait pas tant au détriment des élèves les plus en difficulté, mais plutôt au détriment des élèves moyens, surreprésentés dans le collège. En effet, des élèves en difficulté ont formulé, avec leurs enseignants, des demandes vers

11. Entretien avec Pascal Fortin, principal du collège Les Capucins, 15 février 2018 et la conseillère principale d'éducation, 22 mars 2018.

12. Ce terme désigne la diversité du niveau scolaire des élèves.

13. Il s'agit d'un établissement s'inscrivant dans le programme « Espoir banlieue » lancé en 2008. Cet établissement a été inauguré en 2009 et propose un recrutement des meilleurs élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire. L'internat d'excellence recrute dans toute l'académie de Créteil.

14. L'indicateur composite qui permet d'évaluer le niveau approximatif des élèves se base sur les appréciations des enseignants à la fin du CM2. Faute de pouvoir utiliser une évaluation commune à tous les élèves, les appréciations prises en compte sont fortement dépendantes d'un caractère subjectif lié à des logiques de surnotations et sousnotations. Une des écoles rurales connaît ainsi une surreprésentation de très bons élèves sans que cela puisse se vérifier.

des classes SEGPA<sup>15</sup> dans les autres collèges melunais. L'écart de la composition réelle du collège par rapport à son bassin de recrutement se traduit par une perte d'un quart d'élèves de niveau 1, ce qui amène à une hausse minime (+2,5 %) de niveau 3, et surtout une surreprésentation massive des élèves moyens (+22,5 %).

Les dérogations accordées aux élèves du plateau de Melun confirment cette tendance : des 44 élèves ayant obtenu une dérogation sur 54 demandées, 22 étaient de niveau 1 et 16 de niveau 3. Or, à l'inverse des communes rurales, l'évitement de la part des élèves de Melun nord est presque exclusivement dirigé vers des établissements publics (principalement Jacques-Amyot, Sourduin et Pierre-Brossolette), ces accords de dérogations sont directement du ressort de compétence de l'académie, qui contribue donc à l'aggravation de la ségrégation scolaire et à la constitution de « collège ghetto ». À la rentrée 2017, une diminution à trois classes pour la sixième avait d'ailleurs été envisagée par la DSDEN<sup>16</sup>, ce qui avait provoqué une réaction de la part de la direction du collège et la crainte de voir les dérogations institutionnalisées. Après négociations, la DSDEN est finalement revenue sur sa décision.

Parents et élèves veulent éviter le collège Les Capucins classé REP+ car ils savent que les opportunités et les poursuites d'études à la sortie de ce collège ne sont pas les mêmes qu'à la sortie de Jacques-Amyot, le collège de centre-ville. À la fin de la seconde, seulement 36 % des élèves de seconde générale et technologique passés par Les Capucins se retrouvent en filière générale, 52 % vont en filières technologiques et professionnelles ; contre respectivement 67 % et 25 % pour les élèves de seconde en France en 2016. Au-delà des mécanismes de reproduction sociale bien étudiés en sociologie depuis 1970 [Bourdieu et Passeron, 1970], ces statistiques interrogent l'offre scolaire de proximité. Or il se trouve que le lycée Léonard de Vinci possède une importante offre scolaire orientée vers les filières technologiques et professionnelles.

De plus, les élèves des Capucins ont le sentiment que dans leur collège de secteur ils n'ont pas les chances de bien apprendre (40 % des élèves) et que les cours sont trop souvent dérangés (80 %)<sup>17</sup>. Seulement 50 % d'entre eux estiment que le collège offre un environnement très motivant pour apprendre. Par ailleurs, bien que Les Capucins soit peu touché par l'instabilité du personnel enseignant, le collège est touché par une autre forme d'instabilité. Celui-ci est en sous-effectif dans un contexte où les autres collèges sont pleins, et c'est donc lui qui permet d'ajuster les effectifs en cours d'année et d'accueillir les jeunes du centre d'accueil de France Terre d'asile (129 places d'hébergement) notamment par l'intermédiaire

15. Section d'enseignement général et professionnelle adapté.

16. Direction départementale des services de l'Éducation nationale.

17. Enquête climat scolaire au collège Les Capucins, 2017.

de sa classe UPE2A<sup>18</sup>. L'une des spécificités du collège est bel et bien la variation importante de ses effectifs au cours de l'année, la précarité et l'instabilité des familles pouvant renforcer celles du collège.

De plus, selon le principal du collège<sup>19</sup>, éviter le collège, c'est éviter la violence du quartier. Ce n'est alors pas nécessairement le collège en soi qui ferait office de repoussoir mais son environnement. Le personnel du collège insiste sur la séparation entre le collège et le quartier, notamment par les règles différentes qui s'y appliquent, afin d'interdire la violence qui est souvent présentée comme « un moyen de communication<sup>20</sup> » pour les élèves et en rappelant que la violence est présente dans chaque collège, années de développement et d'affirmation des adolescents. Néanmoins, le quartier est à la fois environnement spatial et environnement social avec des codes propres adoptés par les habitants comme dans chaque territoire. Les jeunes n'y font pas exception, ils s'adaptent aux normes du collège [Van Zanten, 2001] mais n'abandonnent pas totalement les codes du quartier à la grille du collège pour les récupérer à la sortie, et ce particulièrement quand le public du collège est le même que celui du quartier.

Finalement, le collège n'est jamais complètement détaché de son ancrage territorial et social, c'est la porosité des représentations entre le collège et le quartier qui est constitutive de l'identité d'un établissement scolaire. Le collège Jacques-Amyot est ainsi considéré comme le « collège de centre-ville » sans que celui-ci soit géographiquement situé au centre-ville (à la différence des deux collèges privés de Melun), mais, socialement, il est bien le collège de centre-ville. Dans le cas des Capucins, c'est le « collège de quartier » qui est évité. L'objectif pour de nombreux parents est d'éviter la situation de ségrégation [Visier et Zoia, 2009]. La scolarisation dans ce collège peut devenir un facteur discriminant qu'une libéralisation et une sélection postbac pourraient potentiellement renforcer, pouvant condamner l'accès à certaines formations pour les élèves des établissements les moins bien réputés.

## Conclusion

L'étude de la ségrégation scolaire à Melun permet de dégager les différents enjeux cristallisés par les débats autour de la « carte scolaire ». À l'évidence, sectorisation et dérogations, vers le public comme vers le privé, s'entremêlent.

18. Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants

19. Pascal Fortin, principal du collège Les Capucins, le 15 février 2018.

20. Professeur au collège Les Capucins, le 22 mars 2018.

À l'image du département de Paris dans lequel 49 % de la ségrégation a pour origine le découpage des secteurs<sup>21</sup>, une plus grande diversité dans les collèges ne sera donc jamais atteinte sans des redécoupages des secteurs, actions coûteuses politiquement. La fermeture d'un établissement ghetto, comme à Nîmes et Toulouse<sup>22</sup>, peut aussi être rédemptrice en mettant à plat certaines situations et les représentations négatives qui les accompagnent. Mais il ne faut pas oublier que les autorités académiques ont aussi un rôle à jouer par l'intermédiaire de leurs politiques de dérogation. Même le secteur privé pourrait reculer si les collèges publics de secteur étaient moins ségrégués. Par ailleurs, la difficulté d'accès aux données (variable selon les départements) ou de communication sur la sectorisation et les affectations limitent la démocratisation et augmentent la suspicion des parents d'élèves et de leurs associations sur le travail des différents services, exacerbant ainsi la conflictualité lors des changements de sectorisation.

Diversifier profondément la composition sociale mais aussi raciale des établissements scolaires pourrait être un levier d'action majeur pour un renforcement de la cohésion nationale et un moyen de lutte contre les inégalités, ou tout du moins un moyen de lutter contre leur aggravation. La ghettoïsation de collèges comme ceux de Melun pourrait être évitée et, pour le coup, il ne s'agit pas vraiment d'une question de moyens [Elie, 2016] mais plutôt de la volonté de mener une politique au service d'une plus grande égalité pour les élèves.

### Bibliographie

- BEN AYED C. (2009), *Le Nouvel Ordre éducatif local. Mixité, disparités, luttes locales*, PUF, Paris.
- BOURDIEU P. et PASSERON J.-C. (1970), *La Reproduction. Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Minuit, Paris.
- DURU-BELLAT M. (2004), « La ségrégation sociale à l'école : faits et effets », *Diversité*, n° 139, p. 73-80.
- ELIE G. (2016), « L'école en Seine-Saint-Denis : une pauvre école pour des enfants pauvres ? », *Hérodote*, n° 162, p. 85-98.
- FELOUZIS G., LIOT F. et PERROTON J. (2005), *L'Apartheid scolaire : enquête sur la ségrégation ethnique dans le collège*, Seuil, Paris.
- LAFORGUE D. (2004), « Ce que la ségrégation scolaire doit à l'administration de l'Éducation nationale », *Revue française de pédagogie*, vol. 148, n° 1, p. 135-143.

21. Réunion mixité sociale et scolaire, FCPE 18, le 31 mars 2018, intervention de Julien Grenet, économiste et chercheur auteur d'une recherche sur la ségrégation scolaire à Paris.

22. Michèle Foin, « Quand la fermeture des collèges ghettos est envisagée », *La Gazette*, 27 novembre 2017.

HÉRODOTE

- (2009), « Des “esprits d’État” face à la ségrégation scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Seuil, n° 180, p. 64-73.
- LY S.-T. et RIEGERT A. (2015), « Comment l’école amplifie les inégalités sociales et migratoires », *Mixité sociale et scolaire, ségrégation inter et intra-établissements dans les collèges et lycées français*, Étude Cnesco, septembre 2016.
- MADORÉ F. (2004), « Chapitre 1. La division sociale dans les villes françaises : réflexion épistémologique et méthodologique », *Ségrégation sociale et habitat*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 21-42.
- OBIN J.-P. et VAN ZANTEN A. (2010), *La Carte scolaire*, PUF, Paris.
- ORFEUIL J.-P. et RIPOLL F. (2015), *Accès et mobilité, les nouvelles inégalités*, Infolio, Paris.
- VAN ZANTEN A. (2001), *L’École de la périphérie, scolarité et ségrégation en banlieue*, PUF, Paris, 2001.
- VISIER L. et ZOÏA G. (2009), *La Carte scolaire et le territoire urbain*, PUF, Paris.